



ARRÊTÉ DE LA MAIRE

ST/VN/KA/TD - N° 2025 / 831

Autorisation de circulation dans le cadre de la campagne d'information sur la voie publique

LA MAIRE,

VU le Code de la Route, notamment son article L. 411-1 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et suivants ;

VU la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992, relative à la lutte contre le bruit, modifiée par le n°97-1269 du 30 décembre 1997 et l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 ;

CONSIDERANT l'importance de la collecte de sang pour la santé publique ;

CONSIDERANT la nécessité de sensibiliser les habitants d'Eaubonne au don du sang ;

CONSIDERANT la demande formulée mardi 23 décembre 2025 par **l'Établissement Français du Sang - 2 avenue de l'Ile de France - BP 9 - 95300 PONTOISE** afin d'entreprendre une campagne d'information sur la voie publique ;

CONSIDERANT que cette campagne d'information pourrait entraîner des restrictions de circulation.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans le cadre d'une campagne d'information, **l'Établissement Français du Sang - 2 avenue de l'Ile de France - BP 9 - 95300 PONTOISE** est autorisée à circuler dans les rues d'Eaubonne avec un véhicule sonorisé afin de sensibiliser les habitants sur l'importance du don de sang, pendant la période suivante :

Jeudi 1^{er} janvier 2026 au jeudi 31 décembre 2026

ARTICLE 2 : Le véhicule sonorisé devra respecter les normes en vigueur sur les nuisances sonores.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Eaubonne, Monsieur la Commissaire de Police et tout autre agent de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application des prescriptions du présent arrêté et une copie du présent arrêté sera adressé au Pétitionnaire.

Eaubonne, le 30 DEC. 2025

Notifié le :

Publiée le : 30/12/2025

Exécutoire le : 30/12/2025

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ Valérie POULIQUEN
Cheffe Secrétariat Général

☐ Arnaud AGNONA
Directeur DAGAJ

☐ Karima BENTOUT
DGA Ressources

☐ Lylian SENECHAL
Directeur Général des Services

L'Adjoint à la Maire,
délégué aux travaux

Bernard LE DÛS

